

Protocole de Reprise d'Activité MFR St-Egrève

Fiche sanitaire

La MFR de ST-EGREVEa mis en oeuvre un **nouveau plan de reprise d'activité des apprenants en présentiel à compter du 24 août 2020** qui s'appuie sur la circulaire du ministère de l'éducation nationale en date du 10 juillet 2020 ainsi que sur le protocole sanitaire des écoles et établissements scolaires en date du 19 août 2020.

La présence des élèves en présentiel est impérative et n'est pas laissée à la libre appréciation de chacun.

La distanciation physique n'étant plus obligatoire lorsqu'elle n'est matériellement pas possible, nous organisons à nouveau l'accueil en groupe classe dans les locaux de la MFR ; de même les activités de restauration et d'internat reprennent sous leur forme habituelle.

En revanche, le respect des gestes barrière reste d'actualité et le port du masque est rendu obligatoire à l'intérieur, dans tous les espaces clos, et lors des regroupements.

De fait les conditions suivantes continuent à s'imposer :

Application des gestes barrière :

Lavage des mains ou à défaut utilisation du gel hydroalcoolique (disponible dans toutes les salles de classe, à l'accueil et au réfectoire).

Le port du masque est obligatoire dès l'entrée du bâtiment.

Limitation des déplacements à l'intérieur du bâtiment (attribution d'une salle de classe par jour et d'une place par élève).

Mise en place de sens de circulation afin de limiter le brassage des élèves.

Aération des locaux, nettoyage quotidien des locaux et des points de contact.

Avant de quitter la maison, vous devez quotidiennement :

Vérifier que vous avez tout le matériel nécessaire à votre journée (pas de prêt).

Vous assurer ne pas avoir de fièvre ni de signe pouvant s'apparenter au Covid (toux, difficulté respiratoire, perte de goût et/ou d'odorat). En cas de doute vous devez consulter un médecin et prévenir la MFR.

Si une personne est porteuse du virus au sein de votre foyer, vous devez rester à la maison et obtenir un arrêt de travail, des cours vous seront proposés à distance.

En cas de confirmation d'un cas Covid dans votre entourage, vous devez prévenir la MFR afin d'identifier les éventuels cas contacts.

Pour votre retour suite à une période d'éviction, vous devez vous munir d'un certificat de levée de l'isolement établi par un médecin.

Consignes pratiques

Circulation dans les locaux :

Afin d'éviter de trop nombreux croisements, l'entrée dans le bâtiment devra se faire par **l'entrée des élèves**, la sortie du bâtiment s'effectuant par la **porte de l'extension**.

En cas de **RETARD**, appelez le standard de la MFR au **04.38.02.39.50**, et attendez **DEVANT L'ENTREE DES ELEVES**, quelqu'un viendra vous ouvrir.

A l'intérieur du bâtiment, la circulation dans les couloirs se fait **A DROITE** dans le sens de la marche. Vous veillerez à respecter la signalétique mise en place.

Si vous êtes amené à attendre dans un couloir, veillez à respecter la distance d'un mètre entre vous.

Vous n'aurez pas accès aux bureaux des formateurs. L'accès au secrétariat se fera par la porte d'entrée visiteurs en faisant le tour du bâtiment par l'extérieur, à raison d'une seule personne à la fois.

A la cantine, la distanciation physique n'étant pas possible, le lavage des mains est obligatoire à l'entrée et à la sortie de la salle de restauration.

De même l'accès aux étages de l'hébergement reste formellement interdit pendant la pause déjeuner même pour les internes.

En salle de cours :

- Avant d'aller vous asseoir, vous commencerez par utiliser le distributeur de gel hydro-alcoolique, puis vous signerez la feuille d'émargement avec votre propre stylo.
- Vous pourrez ensuite rejoindre votre place. Vous aurez **un bureau pour vous que vous conserverez toute la journée**.
- Durant les activités pédagogiques, vous veillerez à respecter la distanciation physique préconisée, pour le bien-être de tous.

Matériel :

- Vous devez être muni de votre propre matériel (feuilles, stylos, outils, etc.). **AUCUN PRET N'EST AUTORISÉ.**
- Vous devez également être en possession de votre propre matériel de protection individuelle : **masques**(en quantité suffisante pour la journée), sac hermétique pour les ranger (de type sachet de congélation), mouchoirs jetables et éventuellement gel désinfectant personnel.
- **VERIFIEZ BIEN AVANT D'ARRIVER À LA MFR QUE VOUS AVEZ TOUT CE DONT VOUS AVEZ BESOIN, CAR VOUS SEREZ DANS L'OBLIGATION DE QUITTER LA MFR S'IL VOUS MANQUE DU MATÉRIEL**

Dans l'hypothèse où la situation sanitaire nécessiterait des mesures plus strictes du fait d'une circulation active du virus sur tout ou partie du territoire, un nouveau plan de continuité pédagogique sera mis en place afin d'assurer à nouveau l'enseignement à distance.

Le retour du présent document après signature est obligatoire et préalable à votre reprise dans l'établissement (cf. ci-après).

Je certifie avoir pris connaissance des règles sanitaires en vigueur à la MFR, et m'engage à les respecter.

Nom, Prénom :

Date :

Signature :